

## Fiche de Données de Sécurité ULTRABOND P 913 2K comp.B

Fiche du 16/5/2015, revision 1

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: ULTRABOND P 913 2K comp.B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Durcisseur pour adhésifs et joints époxy-polyuréthane

Usages déconseillés :

==

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

ADESITAL S.p.A. - Via XX Settembre, 12/14 - 41040 UBERSETTO DI FIORANO (MO)

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

info@adesital.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ADESITAL S.p.A.: - Tel: +(39)-0536-92.75.11 (office hours)

Centre Antipoison - Hôpital Niguarda - Milan - Tel.(39)(02)66101029

### SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- ⚠ Danger, Skin Corr. 1B, Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- ⚠ Attention, Skin Sens. 1A, Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles:



Danger

Mentions de Danger:

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de Prudence:

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection



## Fiche de Données de Sécurité ULTRABOND P 913 2K comp.B

des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

### Special Provisions:

Aucune

### Contient:

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

2-pipérazine-1-yléthylamine

fatty acids, C18-unsatd., dimers, oligomeric reaction tofa teta-tepa: Peut produire une réaction allergique.

fatty acids, C18 unsatd., dimers, oligomeric reaction products with teta: Peut produire une réaction allergique.

triéthylentétramine: Peut produire une réaction allergique.

3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

### 2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

### Autres dangers:

Aucun autre danger

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

N.A.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 5% - < 10% Acides gras insaturés en C18, dimères, produit de la réaction entre des acides gras de tall oil, la triéthylentétramine et la tétraéthylènepentamine

CAS: 68071-65-8, EC: 500-187-3

⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

⚠ 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317

>= 5% - < 10% Acides gras insaturés en C18, dimères, produit de la réaction entre des acides gras de tall oil et la triéthylentétramine

CAS: 68082-29-1, EC: 500-191-5

⚠ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317

⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

>= 5% - < 10% 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol



## Fiche de Données de Sécurité ULTRABOND P 913 2K comp.B

REACH No.: 01-2119560597-27-xxxx, CAS: 90-72-2, EC: 202-013-9

- ⚠ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314
- ⚠ 3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317
- 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

>= 5% - < 10% 2-pipérazine-1-yléthylamine

REACH No.: 01-2119471486-30-xxxx, Numéro Index: 612-105-00-4, CAS: 140-31-8, EC: 205-411-0

- ⚠ 3.1/3/Dermal Acute Tox. 3 H311
- ⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
- ⚠ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314
- ⚠ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317
- 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

>= 0.1% - < 0.25% 3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine; tétraéthylènepentamine

Numéro Index: 612-060-00-0, CAS: 112-57-2, EC: 203-986-2

- ⚠ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314
- ⚠ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317
- ⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411
- ⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
- ⚠ 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312

>= 0.1% - < 0.25% triéthylènetétramine

REACH No.: 01-2119487919-13-XXXX, CAS: 90640-67-8, EC: 292-588-2

- ⚠ 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312
- ⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302
- ⚠ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314
- ⚠ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,1B H317
- 4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Il est possible d'administrer du charbon actif dans de l'eau ou de l'huile de vaseline minérale médicinale.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas de contact avec les yeux, le produit provoque des irritations importantes qui peuvent se



## Fiche de Données de Sécurité ULTRABOND P 913 2K comp.B

prolonger pendant plus de 24 heures et, en cas de contact avec la peau, provoque une inflammation considérable accompagnée d'érythèmes, d'escarres ou d'oed

En cas de contact avec la peau, le produit peut provoquer une sensibilisation cutanée.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

(voir le paragraphe 4.1)

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Aucun en particulier.

Eau.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Les fumées générées lors d'un incendie peuvent contenir les vapeurs des composés initiaux ou /et des produits toxiques ou irritants non identifiés.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les fuites avec de la terre ou du sable.

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser rapidement le produit en utilisant des vêtements de protection.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Laver à l'eau abondante.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux



## Fiche de Données de Sécurité ULTRABOND P 913 2K comp.B

incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Fine dust may form explosive mixture with air. Keep away from open flames, heat and sparks.

Do not remove shrink film in hazardous locations (because of risk of static charging/discharge)

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Les boîtes doivent toujours bien être fermées.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune limite d'exposition professionnelle disponibles

#### Valeurs limites d'exposition DNEL

3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine; tétraéthylènepentamine - CAS: 112-57-2

Consommateur: 10 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 0.74 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.32 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.53 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 0.00129 mg/l - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.00038 mg/l - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

triéthylènetétramine - CAS: 90640-67-8

Travailleur professionnel: 5.38 mg/l - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur professionnel: 0.57 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 20 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 8 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 1.6 mg/l - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

#### Valeurs limites d'exposition PNEC

3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine; tétraéthylènepentamine - CAS: 112-57-2

Cible: Eau douce - valeur: 0.00068 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.00068 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 3.34 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.343 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.683 mg/kg

triéthylènetétramine - CAS: 90640-67-8

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.123 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 2.08 mg/kg



## Fiche de Données de Sécurité ULTRABOND P 913 2K comp.B

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 8 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

#### Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

#### Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

#### Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Dans le cas de insuffisant aération utiliser masque avec des filtres B (EN 14387)

Tous les équipements de protection individuelle (E.P.I) doivent être conformes aux normes CE qui les régissent (telles que EN 374 pour les gants et EN 166 pour les lunettes). Ils doivent être maintenu en bon état et stockés de manière adéquate.

La vie des E.P.I qui permettent de se protéger contre les agents chimiques dépend de différents facteurs (typologie d'emploi, facteurs climatiques, conditions de stockage ...) qui peuvent concourir à réduire leur durée de vie mentionnée dans les normes CE.

La consultation du fournisseur des E.P.I est toujours recommandée.

Il faut former l'opérateur à l'utilisation correcte des E.P.I.

#### Risques thermiques :

Aucun

#### Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Dans le cas de insuffisant aération utiliser masque avec des filtres A (EN 14387).

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	pâte
Couleur:	beige
Odeur:	ammoniaque
Seuil d'odeur :	N.A.
pH:	11
Point de fusion/congélation:	N.A.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.
Inflammation solides/gaz:	N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.
Densité des vapeurs:	N.A.
Point éclair:	>100 °C
Vitesse d'évaporation :	N.A.
Pression de vapeur:	<0.01 kPa (23°C)
Densité relative:	1,44 g/cm <sup>3</sup> (23°C)
Densité des vapeurs:	N.A.
Hydrosolubilité:	partiellement soluble
Solubilité dans l'huile :	soluble
Viscosité:	44000 mPa.s (23°C)
Température d'auto-allumage : == °C	
Limite d'inflammation à l'air(% en vol.): ==	
Température de décomposition:	N.A.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.



## Fiche de Données de Sécurité ULTRABOND P 913 2K comp.B

Propriétés explosives:	==
Propriétés comburantes:	N.A.
9.2. Autres informations	
Miscibilité:	N.A.
Liposolubilité:	N.A.
Conductibilité:	N.A.
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité  
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique  
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Peut générer des gaz inflammables au contact de métaux élémentaires (alcalis et terres alcalines), de réducteurs forts.  
Peut générer des gaz toxiques au contact d'acides minéraux oxydants, de substances organiques halogénées, de peroxydes et d'hydroperoxydes organiques, d'agents d'oxydation forts.  
Peut s'enflammer au contact d'agents d'oxydation forts.
- 10.4. Conditions à éviter  
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles  
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucun.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
- Voies de pénétration:
- |             |     |
|-------------|-----|
| Ingestion:  | Oui |
| Inhalation: | Non |
| Contact:    | Oui |
- Renseignements toxicologiques sur le produit:  
Comme les données toxicologiques sur le mélange ne sont pas disponibles, il faut considérer la concentration de chaque substance pour évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au mélange.  
Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :
- Informations toxicologiques concernant le mélange :  
N.A.
- Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :
- Acides gras insaturés en C18, dimères, produit de la réaction entre des acides gras de tall oil, la triéthylènetétramine et la tétraéthylènepentamine  
- CAS: 68071-65-8
- a) toxicité aiguë:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:  
Test: Irritant pour la peau Positif
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:  
Test: Corrosif pour les yeux Positif
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:  
Test: Irritant pour les voies respiratoires Positif
- Acides gras insaturés en C18, dimères, produit de la réaction entre des acides gras de tall oil et





## Fiche de Données de Sécurité ULTRABOND P 913 2K comp.B

la triéthylènetétramine

- CAS: 68082-29-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale > 16000 mg/kg

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol - CAS: 90-72-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2169 mg/kg

2-pipérazine-1-yléthylamine - CAS: 140-31-8

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 866 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine; tétraéthylènepentamine - CAS: 112-57-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3250 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 1000 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Espèces: Lapin Positif

triéthylènetétramine - CAS: 90640-67-8

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1716 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 1465 mg/kg

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour la peau - Espèces: Lapin Positif

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Positif

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau Positif

f) cancérogénicité:

Test: Carcinogénicité - Espèces: Souris Négatif

g) toxicité pour la reproduction:

Test: Toxicité pour la reproduction - Espèces: Rat Négatif

Corrosivité/Pouvoir irritant:

Peau:

Le contact peut causer une irritation.

Oeil:

Le contact direct peut causer une irritation

Pouvoir sensibilisant:

Possible, en cas de plusieurs contacts

Cancérogénèse:

Aucun effet n'a été remarqué.

Mutagénèse:

Aucun effet n'a été remarqué

Teratogénèse:

Aucun effet n'a été remarqué

Autres informations:

La prédisposition à l'irritation et la sensibilisation de la peau varie d'un individu à l'autre.

Sur une personne sensibilisée, la dermatite allergique pourrait n'apparaître qu'après plusieurs jours ou semaines de contact fréquents et prolongés.

Pour ce motif le contact avec la peau doit être soigneusement évité, même si le produit est faiblement irritant. Une fois sensibilisé, le sujet exposé même à de faibles quantités de produit, peut être victime d'œdème et d'érythème.

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandées par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë





## Fiche de Données de Sécurité ULTRABOND P 913 2K comp.B

- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
- f) cancérogénicité
- g) toxicité pour la reproduction
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
- j) danger par aspiration

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

Il n'y a pas de données disponibles sur le mélange

Toxicité aquatique: produit non classé dangereux pour les organismes aquatiques, ceci au regard de l'étude des composants de la formulation.

LC50 > 100 mg/l (calculé selon la Dir. 1999/45/CE).

Biodégradabilité: le produit n'est pas facilement biodégradable.

Acides gras insaturés en C18, dimères, produit de la réaction entre des acides gras de tall oil et la triéthylènetétramine

- CAS: 68082-29-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1-10 mg/l - Durée h: 96

2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol - CAS: 90-72-2

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 175 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 84 mg/l - Durée h: 72

2-pipérazine-1-yléthylamine - CAS: 140-31-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 2190 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 58 mg/l - Durée h: 48

3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine; tétraéthylènepentamine - CAS: 112-57-2

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 14 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 2.1 mg/l - Durée h: 72

triéthylènetétramine - CAS: 90640-67-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 330 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 31.1 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 20 mg/l - Durée h: 72

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 10 mg/l

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 2.5 mg/l - Durée h: 72

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Liste des substances contenues dangereuses pour l'environnement et relative classification:

>= 5% - < 10% Acides gras insaturés en C18, dimères, produit de la réaction entre des acides



## Fiche de Données de Sécurité ULTRABOND P 913 2K comp.B

gras de tall oil et la triéthylènetétramine

CAS: 68082-29-1

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

>= 5% - < 10% 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol

CAS: 90-72-2

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

>= 5% - < 10% 2-pipérazine-1-yléthylamine

CAS: 140-31-8

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

>= 0.1% - < 0.25% 3,6,9-triazaundécane-1,11-diamine; tétraéthylènepentamine

CAS: 112-57-2

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

Il n'ya pas de données disponibles sur le mélange

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. 91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE et amendements successifs.

Disposial de produit non durci (EC code): 08 04 09

Le code européen des déchets qui est suggéré est basé sur la composition du produit. Selon le champ d'application spécifique il peut être nécessaire de lui attribuer un code différent.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. UN number

N. ONU: 2735

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR-Nom expédition: UN 2735 POLYAMINES,LIQUID,CORROSIVE N.O.S.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

RID/ADR: 8,III

ADR-Numéro supérieur: NA

Aérien (ICAO/IATA): 8,III

Maritime (IMO/IMDG): 8,III

QUANTITE LIMITEE (3.4.6. ADR e 3.4.2. IMDG)

Dangerous goods in limited quantities

### 14.4. Groupe d'emballage

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

N.A.

Non

## SECTION 15: Informations réglementaires

9013312/1

Page n. 10 of 12



## Fiche de Données de Sécurité ULTRABOND P 913 2K comp.B

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Dir. 2006/8/CE

Règlement (CE) n°1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n°790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n°7 58/2013

Règlement (EU) n°453/2010 (Annexe I)

Règlement (EU) n°286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n°618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n°487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n°944/2013 (ATP 5 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

REACH Regulation (1907/2006) – All. XVII: N.A.

Décret législatif n°81 du 9 avril 2008, Titre IX, « substances dangereuses - Chapitre I - Protection contre les agents chimiques »

Directive 2000/39/CE and s.m.i. (Professional threshold limit)

Décret législatif n°152 du 3 avril 2006 et ses modifications ultérieures (Normes en matière d'environnement)

Directive 105/2003/CE (Seveso III): N.A.

ADR Agreement – IMDG Code – IATA Regulation

VOC (2004/42/EC) : N.A. g/l

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.  
Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique  
no

### SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H311 Toxique par contact cutané.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H312 Nocif par contact cutané.



## Fiche de Données de Sécurité ULTRABOND P 913 2K comp.B

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2015/830.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

SAX'S - Dangerous properties of industrial materials

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
OEL:	European threshold limit value
VLE:	Threshold Limiting Value.
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.
TSCA:	United States Toxic Substances Control Act Inventory
DSL:	DSL - Canadian Domestic Substances List